



Assemblée des États Parties

Distr. générale
6 août 2002
Français
Original: anglais

Première session

New York

3-10 septembre 2002

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session par le Secrétaire général.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Élection du Président.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée des États parties.
6. Élection des deux Vice-Présidents et des 18 membres du Bureau.
7. Pouvoirs des représentants des États parties à la première session :
 - a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Organisation des travaux.
9. Création de nouveaux organes subsidiaires.
10. Examen du rapport établi par la Commission préparatoire :
 - a) Règlement de procédure et de preuve;
 - b) Éléments constitutifs des crimes;
 - c) Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Principes de base régissant l'accord de siège qui devra être négocié entre la Cour et le pays hôte;
 - e) Règlement financier et règles de gestion financière;
 - f) Accord sur les privilèges et immunités de la Cour;
 - g) Toute résolution, recommandation ou autre question.
11. Adoption de règles régissant la candidature et l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints.



12. Adoption du budget pour le premier exercice financier.
 13. Adoption du barème des quotes-parts.
 14. Décisions concernant les modalités pratiques prévues pour la période de transition.
 15. Nomination d'un commissaire aux comptes.
 16. Décision concernant notamment les dates et le lieu de la prochaine réunion.
 17. Questions diverses.
-